# AGENDA RURAL

## Stratégie départementale en faveur de la ruralité

PRÉFET
DE LA SAVOIE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Sommaire

P3
PRÉAMBULE

P5
PRÉSENTATION DES ENJEUX RURAUX DU TERRITOIRE

P7
PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA RURALITÉ

# Préambule

**Depuis plus d'un an, le Gouvernement s'est doté d'un plan d'action interministériel destiné à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. Une feuille de route, qui recense 181 mesures couvrant l'ensemble des champs des politiques publiques, constitue l' « Agenda rural » porté par le Gouvernement et destiné à être décliné dans les territoires sous la forme d'une « Stratégie départementale en faveur de la ruralité ». Cette stratégie prend la forme d'un plan d'actions en faveur des territoires ruraux en Savoie, dont l'élaboration est menée en concertation avec les acteurs de ces territoires et dont la mise en œuvre a vocation à s'inscrire dans la durée.**

# Pourquoi un « Agenda rural » ?

L'Agenda rural français s'inscrit dans la continuité d'une initiative européenne, concrétisée en 2016 par la déclaration Cork 2.0 pour « Mieux vivre dans les zones rurales ». L'ambition est de définir des orientations politiques pour une meilleure prise en compte des questions rurales dans les politiques publiques européennes et les fonds européens. Dans ce contexte, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), l'Association Nationale Nouvelles Ruralités (ANNR) et l'association internationale Rural Environnement Développement (RED) ont proposé au Gouvernement de mettre en œuvre un Agenda rural français. Une telle démarche vise à proposer des mesures pour mieux prendre en compte les territoires ruraux dans les politiques publiques et s'appuyer sur les ressources et potentialités de ces territoires comme levier de développement.

En effet, les citoyens qui résident dans les territoires ruraux se sentent trop souvent relégués, à l'écart des dynamiques qui portent la transformation de la France. Certaines inquiétudes vécues par les habitants des territoires ruraux ne peuvent être laissées sans réponse, au risque de voir émerger des inégalités territoriales porteuses de véritables fractures : éloignement des services publics, manque de perspectives professionnelles, perte de pouvoir d'achat, sentiment d'une inégalité des chances, etc.

## Une ambition nourrie par un diagnostic et des propositions concrètes

Une « Mission ruralité » a ainsi été installée par le Gouvernement entre avril et juin 2019 afin de formuler des propositions concrètes ayant vocation à nourrir l'élaboration de l'Agenda rural et d'identifier celles d'entre elles qui apparaissent comme prioritaires pour le soutien au développement des territoires ruraux au regard du rôle qu'ils sont appelés à jouer pour assurer le développement équilibré et harmonieux des territoires.

En partant des besoins prioritaires des populations qui vivent dans les territoires ruraux, la mission a porté son attention sur les préoccupations des habitants, comme la mobilité, la santé, l'emploi ou le numérique. Elle a également exploré des thématiques plus rarement appréhendées par les politiques publiques, comme le renouvellement des générations, le vieillissement et l'isolement, la culture, ou encore l'économie sociale et solidaire. La mission a, de plus, appréhendé les enjeux de la transition écologique et a cherché à renforcer l'apport des territoires ruraux à cette transition.

Le rapport de la Mission, intitulé Ruralités : une ambition à partager, s'articule autour de quatre priorités, qui structurent l'Agenda rural :

- Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux ;
- Améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- Appuyer les élus ruraux dans leur action.

## Principes et méthode d'élaboration d'une stratégie départementale en faveur de la ruralité

L'élaboration de la stratégie départementale en faveur de la ruralité s'appuie sur un diagnostic partagé des enjeux spécifiquement ruraux du territoire et sur l'identification des actions prioritaires qu'il convient de mettre en œuvre pour y répondre. L'approche qui doit guider les travaux d'élaboration de la stratégie repose sur deux grands principes.

D'abord, la volonté de replacer les habitants des territoires ruraux au cœur de la cohésion des territoires et dépasser la vision d'une ruralité « reléguée » qui nie les dynamiques dont les habitants, les associations, les collectivités et les entreprises de ces territoires sont porteurs. Les territoires ruraux bénéficient en effet de potentialités de développement considérables, encore accentuées par les transitions numérique et écologique qui transforment les modes d'emploi, le travail, la production et la consommation.

Ensuite, la nécessité de tenir compte d'une approche « positive » et plurielle de la ruralité qui permette de répondre à l'ensemble des défis auxquels sont confrontés les territoires. Cette approche peut notamment s'appuyer sur la nouvelle définition des communes rurales établie par l'INSEE qui combine les critères de densité et ceux de nature fonctionnelle et qui permet de traiter du continuum entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés.

## Gouvernance de la stratégie

La stratégie départementale en faveur de la ruralité s'appuie sur un comité de pilotage, coprésidé par le préfet et par l'Association des maires ruraux de la Savoie, qui assure le pilotage de l'élaboration de la stratégie et de sa méthodologie, réalise le diagnostic partagé et établit, de manière concertée, un plan d'actions.

# I. Présentation des enjeux ruraux du territoire

## Un territoire déterminé par son relief

La Savoie compte 79 % de communes rurales et 86 % de communes classée en zone montagne. Le relief savoyard se compose de hautes montagnes dominant de profondes vallées. Les trois principales, la Tarentaise, la Maurienne et la partie centrale du sillon alpin (Chambéry – Aix-les-Bains), accueillent les principaux axes de communication.

La densité de population, faible dans l'ensemble, se révèle très disparate entre l'ouest et l'est. En effet, de 68 habitants par km² sur l'ensemble du département, elle atteint 138 habitants par km² dans les bassins de vie de l'ouest à dominante urbaine ou périurbaine. Les communes les plus peuplées, Chambéry, Aix-les-Bains et Albertville, se sont développées au cœur des grandes vallées du sillon alpin et de la Combe de Savoie. En revanche, dans les bassins de vie à dominante touristique de l'est très montagneux, la densité se réduit à 24 habitants par km². La population se concentre essentiellement dans les aires d'influence de petites villes de Tarentaise (Bourg-Saint-Maurice, Aime-la-Plagne, Moûtiers) et de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne, Modane) et un tiers réside dans des communes isolées hors de l'influence des villes (Avant-pays savoyard, Cœur de Savoie).

La population du département a connu une forte croissance sur les cinquante dernières années (+ 61 % entre 1962 et 2015). Cependant, cet essor s'essouffle ces dernières années. Ce ralentissement s'explique d'une part par un tassement du solde naturel, avec moins de naissances et plus de décès, et d'autre part, par un effet très sensible des migrations résidentielles. Les jeunes de moins de 30 ans tendant à quitter le département pour effectuer leurs études ou trouver un premier emploi.

Dans les bassins de vie de l'est du département, le vieillissement est plus prononcé et la population diminue. À l'image des autres zones touristiques de montagne, les jeunes adultes partent étudier dans les villes dotées de cursus d'enseignement supérieur. Les jeunes familles avec enfants partent également. Les difficultés à trouver un emploi stable, à cause de la désindustrialisation des vallées, ou un logement adapté peuvent expliquer ce phénomène.

## Des disparités dans l'accessibilité aux services et aux équipements

En outre, les dénivelés et les conditions météorologiques parfois difficiles contribuent régulièrement à un accroissement des délais de route qui crée des disparités marquées dans l'accessibilité aux services et aux équipements en Savoie. Ainsi, si 10 % des communes savoyardes sont proches des équipements de la vie courante, avec un temps d'accès à ces services de moins de 4 minutes, 10 % en sont éloignées de plus de 14 minutes.

Près de la moitié de la population savoyarde accède en moins de 4 minutes aux équipements de la vie courante. Ils résident pour l'essentiel sur l'axe Chambéry – Aix-les-bains, où la forte densité de population favorise l'implantation des services et leur proximité. Les grandes vallées alpines sont également bien desservies. Albertville, Saint-Pierre-d'Albigny dans la Combe de Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Moûtiers et Aime dans la vallée de la Tarentaise, Saint-Jean-de-Maurienne dans la vallée de la Maurienne et Ugine possèdent toutes un panel étoffé de commerces et de services. Ces pôles sont relayés par d'autres communes qui possèdent une partie des équipements utiles à la vie courante et parfois certains services plus spécifiques. Des axes routiers structurants reliant ces communes contribuent également à une bonne accessibilité des services pour l'ensemble de la population de ces vallées.

*A contrario*, pour les populations résidant en altitude, l'accès aux équipements de la vie courante est plus difficile. Dans la partie de haute montagne, peu densément peuplée, les contraintes du relief constituent un réel obstacle aux déplacements, toutefois atténué par la présence de stations de sports d'hiver desservies par des accès routiers et autoroutiers et disposant d'au moins un tiers des commerces et des services courants.

Néanmoins, les temps d'accès aux équipements sont assez élevés dans certaines zones. À l'est du département, seules quelques communes, souvent des stations de ski, possèdent une partie des équipements. Aussi, la distance à parcourir pour accéder à un service absent de la localité est plus longue. De ce fait, de part et d'autre de la vallée de la Maurienne et au bout de la Haute-Maurienne au pied du col de l'Iseran, ainsi qu'autour de Moûtiers, une quinzaine de communes, représentant 6 500 personnes, sont à plus de 15 minutes en moyenne des équipements courants. C'est deux fois plus que le seuil qualifiant l'éloignement au niveau national.

Plus à l'ouest, d'autres zones sont également touchées par l'éloignement. Elles sont caractérisées à la fois par le faible équipement de leurs communes et par les contraintes du relief qui augmentent les temps d'accès aux localités équipées les

plus proches. Ainsi, au cœur du massif des Bauges, seules Saint-Jean-d'Arvey et Aillon-le-Jeune possèdent quelques équipements de la vie courante. Pour avoir accès à d'autres services utiles au quotidien, les habitants de ce territoire doivent rejoindre les pôles de Chambéry ou, à l'est, de Saint-Pierre-d'Albigny.

De même, entre La Rochette et Aiguebelle, quelques communes se trouvent éloignées des commerces et services indispensables au quotidien. Aucune d'entre elles ne possède d'équipements de la vie courante. Pour avoir accès à ces commerces et services, les habitants doivent ainsi rejoindre les pôles équipés situés dans la vallée, ce qui induit de longs temps d'accès.

Dans toute la partie montagneuse, notamment le long de la frontière italienne (de Montvaleyzan à Lanslebourg), au sud de la Maurienne et dans les Bauges, l'éloignement est particulièrement prononcé pour les jeunes de 19 à 29 ans et les familles avec enfants. En effet, seuls les pôles d'Albertville, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Montmélian possèdent l'ensemble des équipements du panier « jeunes adultes » et « familles ». D'autres communes sont partiellement équipées comme Bourg-Saint-Maurice, Modane ou les stations de sports d'hiver de Tignes, Val d'Isère, Lanslevillard. Celles-ci offrent des services davantage destinés aux touristes qu'aux jeunes adultes et aux familles habitant le territoire. Dans les communes les plus éloignées de ces stations, le temps d'accès aux équipements du panier « jeunes adultes » peut excéder 28 minutes, soit 12 minutes de plus que le seuil national qui définit l'éloignement pour ce panier. Pour les familles avec enfants, l'éloignement aux services qui leur sont spécifiques est supérieur à 26 minutes, soit 10 minutes de plus que le seuil national.

## Des programmes structurants en faveur de la ruralité déjà déployés dans le département

La Savoie compte 11 « Petites Villes de demain », représentant 14 communes. Parmi les 11 lauréats, figurent le binôme Modane-Fourneaux, Albertville, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Les Échelles, Le-Pont-de-Beauvoisin (en binôme avec la commune Le-Pont-de-Beauvoisin en Isère), Saint-Genix-les-Villages, Montmélian – Saint Pierre d'Albigny – Valgelon la Rochette dans le cadre d'un trinôme, Entrelacs, Ugine et Bourg-Saint-Maurice.

En outre, à la date de la signature du présent document, 13 « France Services » maillent le département (Moûtiers, Saint-Étienne-de-Cuines, Entrelacs, Ruffieux, Saint-Pierre-d'Entremont, Valgelon La Rochette, Le Châtelard, Saint-Michel-de-Maurienne, Yenne, Beaufort, Flumet, Courchevel

et La Léchère). La Savoie vise une augmentation du nombre de France Services labellisés en 2021 et 2022, pour atteindre au moins 30, ainsi qu'un renforcement du pilotage de suivi de la satisfaction des usagers des France Services.

Par ailleurs, en Savoie, deux territoires sont concernés par le programme « Territoires d'industrie » : la vallée de la Maurienne et, dans l'avant-pays savoyard, les communautés de communes Val-Guiers et Cœur de Chartreuse en lien avec l'Isère. Le contrat « Maurienne Territoire d'industrie » a été signé en 2020 pour une durée de 3 ans et l'enjeu est désormais d'atteindre les objectifs retenus avec les industriels en termes d'attractivité territoriale, d'aménagement du territoire à vocation économique, de transition vers l'industrie du futur et de création d'une plateforme de formation « usinage et chaudronnerie ». En outre, parmi les 24 lauréats régionaux du programme « Territoires d'industrie », dévoilés en décembre 2020, 3 projets d'investissement productif savoyards bénéficieront, à hauteur de 2 millions d'euros au total, du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires : Alphi, entreprise de coffrage et d'étaiement à Saint-Genix-les-Villages, Eurocontrol, entreprise de soudure en Maurienne, et Di Sante, entreprise de pièces chaudronnées également située en Maurienne.

Enfin, les programmes « France mobile » et « Très Haut Débit (THD) » sont également déployés en Savoie. Le « New Deal Mobile » a notamment permis l'installation des deux premiers pylônes dans le département (à Saint-Alban-des-Villards pour le premier et Le Noyer pour le second, couvrant la commune de Saint-François-de-Sales). Concernant le THD, la Savoie est divisée en deux zones : une zone privée dont le déploiement est assuré par Orange sur les secteurs Chambéry – Aix-les-Bains – Albertville, et une zone publique sur le reste du territoire, portée par le Département en lien avec un opérateur privé.

# II. Plan d'actions en faveur de la ruralité

Le diagnostic, élaboré par la Préfecture et l'Association des maires ruraux de Savoie, a permis d'identifier les mesures suivantes comme étant prioritaires et devant faire l'objet d'un suivi régulier. La stratégie départementale en faveur de la ruralité, document non prescriptif ni opposable, a pour ambition de définir, impulser et orchestrer la mise en œuvre du plan d'actions établi sur la base des enjeux identifiés par les acteurs des territoires ruraux et structuré autour de quatre grands axes. Ce plan d'actions a vocation à être déployé dans la durée et amendé, enrichi, revisité, selon l'évolution des problématiques auxquelles font face les territoires ruraux mais aussi de leurs ressources et potentialités de développement.

Des fiches actions, élaborées avec l'appui des services de l'État concernés, permettent de détailler les mesures à mettre en œuvre et d'identifier le maître d'ouvrage de l'action ainsi que le chef de file chargé du suivi de la mise en œuvre. À titre purement indicatif, des pistes de financement peuvent être mentionnées.

## Axe 1

### Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique

**Mesure 1 :** Mobiliser la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) de manière à porter une attention particulière sur la régulation foncière au bénéfice d'un équilibre des enjeux agricole, résidentiel, économique et naturel dans les territoires ruraux.

**Mesure 2 :** Soutenir les associations qui accompagnent les installations agricoles (cafés installations, agriculteurs tuteurs, réseaux d'entraide et de solidarité, couveuses agricoles, structures qui permettent d'avoir un accès facilité au foncier agricole, structures de formations à l'émergence de projets agricoles, plateformes de financement participatif dédiées à l'agriculture et l'agro-écologie, etc.).

**Mesure 3 :** Accompagner le déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) en Savoie.

**Mesure 4 :** Restructurer et soutenir la filière bois – développement des métiers, savoirs et savoir-faire, développement des entreprises aval (transport, scierie, façonnage…) et filière de valorisation (construction, ameublement, chauffage…).

**Mesure 5 :** Déployer les contrats de relance et de transition écologique en Savoie.

**Mesure 6 :** Dans le cadre des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, soutenir en priorité les projets vertueux sur le plan écologique portés par les communes rurales.

**Mesure 7 :** Encourager l'établissement de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

## Axe 2

### Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

**Mesure 9 :** Accélérer le déploiement des ORT (Opération de revitalisation de territoire) dans les territoires ruraux.

**Mesure 10 :** Accompagner les collectivités rurales et les acteurs du logement de manière à améliorer/adapter le parc de logements en réponse aux besoins des populations dans les territoires ruraux.

**Mesure 11 :** Assurer le respect des conventions de couverture numérique conclues avec les opérateurs en associant les associations d'élus au suivi rigoureux du déploiement par les opérateurs (associer les maires aux décisions d'implantation des pylônes, suivi des calendriers, meilleure coordination locale sur les choix d'implantation, meilleure coordination entre les opérateurs et les RPI, etc.).

**Mesure 12 :** Inciter et soutenir les projets de mise en œuvre de Tiers-Lieux dans les territoires ruraux.

**Mesure 13 :** Accompagner les projets de création ou de reprises de cafés dans le cadre de l'initiative « 1 000 cafés » portés par le groupe SOS.

**Mesure 14 :** Créer de nouvelles licences IV, non transférables au sein d'une même région, dans les communes qui en sont dépourvues et conformément aux orientations de la loi « Engagement et Proximité ».

**Mesure 15 :** Travailler au niveau local pour ouvrir aux élèves des zones rurales défavorisées l'accès aux stages de 3ème et à l'alternance dans le cadre du plan « 10 000 entreprises engagées pour l'inclu-

sion et l'inclusion professionnelle ».

**Mesure 16 :** Déployer le VTE (volontariat territorial en entreprise) dans les territoires ruraux en communiquant auprès des Territoires d'industrie.

**Mesure 17 :** Déployer en Savoie le volontariat territorial en administration (VTA), pour offrir des perspectives à la jeunesse et aider les territoires ruraux à bénéficier de la relance.

**Mesure 18 :** Déployer et mieux faire connaître localement le plan « 1 jeune, 1 solution », dont les Parcours emplois compétences (notamment dans le cadre du plan de relance).

**Mesure 19 :** Accompagner l'hôtellerie et la restauration par le déploiement du fonds tourisme durable au profit de 1 000 restaurants et 200 hôtels situés en priorité dans des territoires ruraux.

## Axe 3

### Améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux

**Mesure 20 :** Accélérer le recrutement et le déploiement de 400 médecins généralistes dans les territoires les plus en tension et porter ce nombre à 600 (dont 200 qui seront déployées en priorité dans les zones rurales).

**Mesure 21 :** Assurer le déploiement effectif des stages d'internes en priorité dans les territoires les plus en tension, notamment dans les zones rurales avec un encadrement adapté.

**Mesure 22 :** Garantir la prise en charge des soins non programmés dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) afin de soutenir les gardes par les médecins en zones rurales.

**Mesure 23 :** Développer les plateformes de télémédecine dans des points de contact adaptés dans les territoires ruraux.

**Mesure 24 :** Rechercher des convergences possibles entre les services des conseils départementaux et les maisons France Services sur les dispositifs liés aux « grand âge » et à l'autonomie.

**Mesure 25 :** En lien avec les DDASEN et les rectorats, renforcer le nombre de projets de « cordées de la réussite » afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

**Mesure 26 :** Déployer les conventions ruralité en les appuyant sur les projets éducatifs de territoire.

**Mesure 27 :** Renforcer le maillage des France Services et assurer la montée en gamme des ser-

vices proposés en recherchant des synergies avec d'autres services publics (notamment avec les conseils départementaux en matière de grand âge et d'autonomie) pour permettre à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux.

**Mesure 28 :** Articuler les offres de service proposées dans les mairies et les France Services.

**Mesure 29 :** Dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan de relance, mettre en place un plan d'action intégré pour faciliter l'accès aux outils et aux compétences numériques, notamment en déployant le dispositif « Aidants connect » dans les mairies et les France Services et en assurant la formation des secrétaires de mairie à l'inclusion numérique.

**Mesure 30 :** Déployer le dispositif « La Boussole des jeunes ».

**Mesure 31 :** Favoriser la montée en charge du service civique dans les territoires ruraux, notamment dans les collectivités territoriales et au contact des personnes âgées.

**Mesure 33 :** Faire du financement des projets portés pour la ruralité l'une des priorités du fonds de soutien à la vie associative (FDVA).

**Mesure 34 :** Soutenir et accompagner les collectivités qui portent des projets de micro-folies.

**Mesure 35 :** Mobiliser les opérateurs et les structures labellisées du ministère de la Culture pour favoriser les projets culturels itinérants ou hors les murs.

**Mesure 36 :** Déployer l'offre de services « France Mobilités » pour répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien dans les territoires ruraux et encourager les solutions permettant de répondre à la mobilité du dernier kilomètre en les intégrant par exemple dans les contrats de réciprocité et en encourageant l'intermodalité.

**Mesure 37 :** Assurer l'élargissement de la participation citoyenne aux dispositifs de sécurité du quotidien à travers la formalisation de conventions « chasseurs », promeneurs » ou « agriculteurs vigilants ».

**Mesure 38 :** Renforcer le soutien aux clubs sportifs en milieu rural.

## Axe 4

### Appuyer les élus locaux dans leur action

**Mesure 39 :** Promouvoir le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les élus après mandat.

**Mesure 40 :** Encourager, inciter les territoires à mettre en place des stratégies et plans de mobilité à la fois de proximité et solidaires et détecter les initiatives les plus innovantes pour les valoriser localement et nationalement.

**Mesure 41 :** Faire la promotion des dispositions adoptées dans le cadre de la loi « Engagement et Proximité », en particulier la mise en œuvre du Pacte de gouvernance et de la Conférence des maires.

**Mesure 42 :** Présenter au conseil communautaire, et en présence des maires, les politiques publiques et dispositifs existants en faveur des territoires ruraux.

**Mesure 43 :** Inciter les collectivités territoriales rurales à recruter des doctorants en convention CIFRE dans le cadre du programme « 1 000 doctorants ».

**Mesure 44 :** Renforcer l'appui aux collectivités territoriales rurales dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme en apportant un soutien financier en ingénierie à travers la mobilisation de la dotation générale de décentralisation( DGD) urbanisme.

**Mesure 45 :** Renforcer la prise en compte des enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols et de réhabilitation de l'habitat existant dans les territoires ruraux.

**Mesure 46 :** Flécher une partie du FNADT pour financer l'ingénierie territoriale dans les territoires ruraux.

**Mesure 47 :** Mobiliser la nouvelle définition des communes rurales établie par l'INSEE dans les politiques publiques, notamment pour la DETR.

**Le Président de l'Association des Maires Ruraux de la Savoie**

**Yves HUSSON**

**Le Préfet de la Savoie**

**Pascal BOLOT**

**Premier vice-président de l'Association des Maires Ruraux de Savoie**

**Jean-Pierre GUILLAUD**